



HAL
open science

L'élevage, un facteur de diversification des économies rurales anciennes

Annie Antoine

► **To cite this version:**

Annie Antoine. L'élevage, un facteur de diversification des économies rurales anciennes. Philippe Madeline, Jean-Marc Moriceau (dir.). Acteurs et espaces de l'élevage (XVIIe-XXIe siècles), Association d'histoire des sociétés rurales, pp.23-38, 2006, Bibliothèque d'histoire rurale, 9, 9782911369087. halshs-00420240

HAL Id: halshs-00420240

<https://shs.hal.science/halshs-00420240v1>

Submitted on 18 Jun 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

L'ÉLEVAGE : UN FACTEUR DE SPÉCIALISATION des économies rurales anciennes

Annie ANTOINE *

LES IDÉES TRADITIONNELLEMENT AVANCÉES sur la place modeste de l'élevage dans les économies rurales anciennes cèdent progressivement du terrain du fait de l'intérêt qu'ont accordé récemment à cette question les historiens ruralistes et les spécialistes de l'animal, enseignants des écoles vétérinaires notamment¹. Une grande quantité de leurs études concernent les XIX^e et XX^e siècles et portent sur la sélection animale et la constitution des races. Pour les périodes anciennes et mal documentées par les textes, les travaux des archéozoologues nous renseignent sur la taille des animaux, leurs modes de consommation et d'utilisation².

Mais il est une autre manière de considérer l'animal dans l'histoire : elle consiste à observer l'intégration de l'élevage dans l'économie rurale. En ce domaine, la tendance visant à minimiser la part du bétail est tenace. L'élevage est traditionnellement présenté comme le mal nécessaire des économies céréalières. Les physiocrates nous l'ont appris depuis longtemps : l'agriculture doit produire des grains. C'est pourquoi, en toute logique, en France comme en Angleterre, les régions aptes à produire du grain doivent s'y consacrer entièrement. L'animal ne sert qu'à fertiliser le sol et, dans ce rôle, le mouton est meilleur que le bœuf ou la vache car il est moins encombrant et moins difficile à nourrir. Cantillon le formule nettement :

« La terre est la source ou la matière d'où l'on tire la Richesse [...]. La terre produit de l'herbe, des racines, des grains, du lin, du coton, du chanvre, des arbrisseaux et bois de plusieurs espèces, avec des fruits, des écorces et feuillages de diverses sortes, comme celles des muriers pour les vers à soie ; elle produit des mines et minéraux. Le travail de l'homme donne la forme de richesse à tout cela »³.

Point de place pour l'animal dans cette énumération. Il n'arrive que lorsque toutes les tentatives de production végétale ont échoué, et là encore avec une nette gradation : après les terres cultivées, entendons par là les

* Professeur d'Histoire moderne. CERHIO-Université de Rennes 2, place du recteur Henri Le Moal, CS 24 507, 35045 Rennes cedex. Courriel : <annie.antoine@ubh.fr>.

1. MORICEAU, 2005 ; GUINTARD et MAZZOLI-GUINTARD, 2004.

2. CHAIX et MÉNIEL, 2001.

3. CANTILLON, 1755. Citation extraite du chapitre 1.

terres en blé et en vignes, viennent les pâturages dont on comprend qu'ils sont destinés aux bovins car sont évoquées ensuite les terres telles les dunes et landes qui ne sont propres qu'à élever des troupeaux de moutons, et enfin les bois stériles qui ne peuvent que fournir des glands pour les cochons⁴. Les historiens ont fidèlement transmis cette tradition : dans les régions où la céréaliculture n'est pas triomphante (régions de céréales pauvres, de petite culture... mais aussi régions de métayage), l'élevage est présenté comme l'un des caractères d'une « polyculture de subsistance » nécessairement autarcique puisqu'elle vise à assurer principalement la subsistance des ruraux. Ceci revient à associer l'élevage à des économies pauvres, sans circulation d'argent, sans ouverture vers l'extérieur.

Si cette idée se maintient encore, ceci est partiellement fautif et largement injuste pour les chercheurs. Bernard Garnier a montré que les marchands de bœufs parcouraient tout l'Ouest de la France pour chercher des bêtes à engraisser et que ces bêtes, venues du Maine, de la Bretagne et même du Poitou marchaient ensuite jusqu'à Paris pour y être mangées⁵. Pour Reynald Abad, ces bœufs normands étaient loin d'être les seuls à se déplacer vers Paris mais qu'il en venait de toute la périphérie parisienne et que les moutons provenaient de plus loin encore⁶. Les travaux de Philippe Grandcoing ou de Jean-Pierre Delhoume sur le Limousin aux XVIII^e et XIX^e siècles confirment l'existence de ces déplacements d'animaux⁷.

La circulation de l'argent

Si l'on excepte les produits laitiers, les porcs et les quelques morceaux de vache salée que l'on rencontre parfois dans les inventaires après-décès de la Bretagne, le gros bétail n'est pas susceptible d'auto-consommation. Ceci constitue une différence fondamentale avec la production céréalrière. Mis à part la vache et le porc familial (là où ils existent), tout doit passer par les circuits commerciaux pour être abattu et débité avant d'être consommé. Ceci génère une importante circulation d'argent que l'on peut appréhender à trois niveaux.

Au niveau national

Le niveau national est le mieux connu, au moins de manière générale par les déclarations des administrations qui lient toujours la capacité de leurs administrés à payer les impôts à la plus ou moins grande importance de l'élevage. On peut prendre l'exemple de l'Auvergne où l'argument a été largement développé lorsque les fromages hollandais ont fait une concu-

4. CANTILLON, 1755, chap. 3.

5. GARNIER, 1993.

6. ABAD, 2002.

7. GRANDCOING, 2003; DELHOUME, 2004.

rence sévère aux odorantes fourmes locales⁸. Les intendants, qui demandent des règlements protecteurs à partir de la fin du XVII^e siècle, laissent imaginer une production énorme de fourme et un commerce très étendu de ce fromage; ils affirment que le débit en est considérable à Paris et dans plusieurs villes de province, que les fromages qui se fabriquent à Aurillac et Salers vont en Languedoc, en Provence et en Guyenne, et que ceux de Besse vont à Paris et Nantes par la Loire. Michel Morineau a tenté de chiffrer la production auvergnate et il a été amené à en relativiser l'importance: vers 1730, il serait entré à Bordeaux 4 à 5 fois plus de fromage hollandais qu'il n'était produit de fourme dans l'élection d'Aurillac. Toutes les enquêtes affirment néanmoins que les revenus tirés du fromage assurent à l'Auvergne de quoi payer la totalité de ses impôts. De même, en bord de Loire, quand de vastes espaces de prairies inondables sont soustraits au pâturage collectif, les habitants n'hésitent pas sur l'argumentation à tenir: si on ne leur restitue pas leurs droits, et donc la possibilité d'élever des bovins, ils ne pourront s'acquitter de leurs impôts⁹. On voit la part d'opportunisme qu'il y a dans ces argumentations, mais on observe aussi que lorsqu'il est question de mouvements d'argent c'est vers l'élevage que l'on se tourne.

Enfin, dernier argument à l'appui de l'importance du commerce de bétail: celui de la forte densité du réseau des foires et des marchés. Aux échelles locale et régionale, les animaux y sont un des principaux objets de commerce.

Par les contrats spécifiques liés au bétail

À une toute autre échelle, on peut raisonner à partir des contrats portant sur le bétail. Les baux à cheptel (ou contrats de gazzaille) sont extrêmement divers et il en va de même de leur appréciation par les historiens. Pour un agriculteur, le fait de ne pas posséder le bétail mais de le prendre à bail ne doit pas toujours être interprété comme un signe de pauvreté; d'autre part, ce type de contrat implique toujours une circulation d'argent.

Certes, il existe des contrats de location de bétail qui supposent des agriculteurs sans beaucoup de moyens. C'est le cas en Poitou de petits bordiers donnant «à moitié croît et profit» à leur voisin telle vache qu'ils ne peuvent nourrir¹⁰. Si certains baux à cheptel sont conclus pour des troupeaux entiers, d'autres ne portent que sur une ou deux bêtes seulement. En Auvergne, les baux à cheptel portent essentiellement sur des bovins et des moutons et Abel Poitrineau les associe systématiquement à la pauvreté: «les métayers auvergnats sont toujours de pauvres diables impécunieux»; le bail à cheptel qui accompagne le bail à moitié est en fait

8. MORINEAU, 1984.

9. FOLLAIN et PLEINCHÈNE, 2001.

10. BOSSIS, 1972.

une reconnaissance de dettes supplémentaire: le métayer doit « compter » avec le maître en fin de bail¹¹.

La pratique du bail à cheptel peut parfois permettre à quelques exploitants de devenir propriétaires de quelques bêtes. C'est le cas en Dauphiné où les conditions faites aux pauvres sont relativement dures puisque n'existent ni troupeau collectif, ni vaine pâture, ni pratiques communautaires ; tous les troupeaux sont individuels et l'accès aux communaux est proportionnel à l'étendue des terres possédées. Les pauvres ne peuvent accéder à l'élevage qu'en louant des troupeaux par l'intermédiaire de contrats de commande du bétail qui sont une forme de baux à cheptel. Ces contrats portent sur de petits troupeaux, ils ne concernent souvent qu'une ou deux bêtes. Ils ne donnent pas à leurs preneurs d'accès supplémentaires aux herbages puisque les communaux sont réservés aux propriétaires, mais ils leur permettent de disposer de quelques animaux sans en avancer le capital et éventuellement de se composer un troupeau par le partage du croît¹².

Mais dans d'autres régions, là où se pratique un élevage bovin spéculatif, les baux à cheptel concernent des paysans aisés. Beaucoup d'indices montrent leur relative aisance: leurs impôts, leurs inventaires... et aussi les caractères de leur bétail. Si dans le Bas-Maine, les minutiers ne renferment pas beaucoup de baux à cheptel, ce type de contrat y était cependant très répandu à la fin de l'Ancien Régime: la quasi-totalité des baux à moitié comprenaient la cession d'un « fond de prisée » dont le preneur devait faire établir l'inventaire¹³. Dans certains cas, le bétail était fourni par moitié. Cette pratique n'était absolument pas limitée aux exploitations tenues en métayage, elle s'appliquait en fait à la plupart des exploitations importantes: le bétail des closeries (exploitations qui ne comportaient pas de bœufs mais seulement des vaches) n'était qu'exceptionnellement fourni par le propriétaire; par contre, celui des métairies l'était assez systématiquement, même lorsque la métairie était en bail à ferme. Ce type de contrat s'applique donc dans cette région aux formes d'élevage les plus élaborées. Ceci a été également mis en lumière pour le Poitou où, durant tout le XVII^e siècle, le propriétaire et le métayer fournissent chacun la moitié du gros bétail d'une exploitation; cet usage se prolonge jusque vers 1625-1630. À partir de cette date, les baux interdisent au preneur de prendre d'autre bétail que celui du bailleur. Vers 1660-1670, la totalité du gros bétail est la propriété exclusive du bailleur. Selon Louis Merle, cette évolution ne fait pas que souligner l'appauvrissement des paysans: elle traduit le désir de spéculation du propriétaire. Témoin aussi de cet intérêt croissant pour l'élevage, l'existence dès les XVI^e et XVII^e siècles de véritables banquiers en bestiaux, prêtant aux métayers les animaux dont ils ont besoin.

11. POITRINEAU, 1965, vol. 1, p. 181.

12. BONNIN, 1984.

13. ANTOINE, 1994.

Dans le Sud-Ouest de la France, la pratique de « l'hivernée » correspond à la location de bétail pour en tirer des profits. On est loin ici du bétail dont le petit exploitant attendrait un complément de subsistance: c'est à une véritable pratique spéculative que l'on a à faire. On peut en observer le fonctionnement à partir des comptabilités de quatre exploitations situées aux confins des actuels départements du Tarn, de l'Aude et de la Haute-Garonne¹⁴. Chaque année, à la fin de l'été, les métayers s'associent par deux et s'en vont dans la montagne chercher un « pied » de bêtes à laine pour constituer l'hivernée: les « compères » montés sur les « cavalles » et accompagnés de garçons partent pour la montagne en juillet avant la fin des foins et des moissons pour constituer le troupeau à mettre sur les chaumes. Ils se procurent une partie du « pied » en Minervois et vont ensuite dans les monts de Lacaune où ils marchandent soit des lots de 10 à 20 bêtes soit des bêtes isolées. Pour chacune des quatre exploitations étudiées, le pied est de 160 bêtes environ chaque année, ce qui fait une charge lourde à l'hectare. Ces animaux passent l'hiver sur les exploitations qui ne portent alors que très peu de cultures. Les réserves de fourrage n'y sont pourtant pas très considérables: peu d'herbe dans les vignes, guère plus à la base des maïs qui ont été soigneusement sarclés, des chaumes très vite labourés, des bois et taillis mis en *défens* et des prés fermés après le 1^{er} mars. La nourriture des troupeaux est alors largement constituée par la « feuillée », c'est-à-dire l'émondage des arbres champêtres, et il semble que la quantité de bétail que peut accueillir l'exploitation soit régulée par les disponibilités en feuillage. Financièrement, la pratique de l'hivernée repose sur l'association d'un propriétaire et d'un métayer, association dont les termes évoluent au cours du XVIII^e siècle: au début de la période, le métayer participe parfois au financement de l'opération; à la fin du siècle, ce n'est plus le cas, le risque financier est entièrement supporté par le propriétaire. Le bétail est revendu avant que ne commence la saison des cultures et les profits sont alors partagés par moitié.

Les échanges locaux

Le troisième niveau d'observation des mouvements d'argent est de l'ordre individuel. Il consiste à calculer, à partir de comptabilités d'exploitation, quelles sommes passent chaque année entre les mains des métayers. Ces sommes sont beaucoup plus considérables qu'il n'y paraît au premier abord¹⁵. La comptabilité agricole est en effet une source à utiliser avec précautions. Elle ne renseigne pas précisément sur les flux monétaires que crée une exploitation: elle donne le bilan d'une transaction mais elle n'en

14. FALGUEROLLES, 1963. Article analysant les comptes d'un gentilhomme campagnard (1701-1748 et quelques années en fin de siècle) pour 4 exploitations situées sur les paroisses de Lempaut, Saint-Germain, Lescout et Saint-Avit, au pied de la Montagne Noire, au sud-ouest de Castres (actuel département du Tarn).

15. ANTOINE, 2003.

dévoile que rarement les modalités pratiques; elle amène donc, si on n'y prend pas garde, à minimiser la part de la circulation monétaire.

Dans le Maine, au XVIII^e siècle, les ventes d'animaux représentent en général entre 30 et 40% des revenus des exploitations¹⁶. La métairie du Châtelier est une exploitation tenue en métayage, pour laquelle on dispose de comptes très précis entre 1728 et 1736¹⁷. Le profit total est de 1200 livres par an en moyenne, soit 580 livres pour le maître, et *a priori* à peu près autant pour le métayer. Ce revenu se compose d'un gros tas de céréales variées, du solde des transactions faites sur le bétail et tous les « divers » que produit une métairie en pays de polyculture¹⁸. Dans la part du métayer, soit 580 livres, il y a 160 livres en argent qui représentent le profit des transactions faites sur le bétail.

Mais ces 160 livres sont loin d'être les seules espèces monétaires qu'il a vu passer entre ses mains. C'est en effet lui qui effectue la totalité des transactions sur le bétail. Il a donc eu entre les mains le produit de la totalité des ventes d'animaux soit en moyenne 420 livres par an; dans le même temps il a utilisé en moyenne 100 livres par an pour racheter des animaux. Pour un profit de 160 livres, ce sont donc 520 livres qui lui sont passées entre les mains chaque année. On observe donc que si on se limite au profit réalisé, on sous-estime l'importance des sommes effectivement mises en circulation car on ne prend pas en compte la totalité des transactions et des mouvements d'argent.

Un exemple précis en témoignera. Un jour, le métayer vend un bœuf pour 200 livres; huit jours plus tard, il achète un bouvard de 120 livres. Le profit financier de l'opération est de 80 livres qui doivent être partagées entre lui et le maître. Celui-ci reçoit donc 40 livres et c'est la somme qu'il porte fort justement sur son livre de comptes pour savoir combien lui rapporte son exploitation. C'est aussi cette somme qui nous sert à calculer la part du bétail dans le revenu total de l'exploitation. Mais ceci ne permet pas de mesurer la circulation d'argent. Dans la pratique, l'affaire s'est passée ainsi: le métayer a rapporté 200 livres de sa première vente, puis il est reparti vers une autre foire où il en a dépensé 120 et il en a remis, quelques jours ou quelques mois plus tard, 40 à son propriétaire (à moins qu'il n'ait utilisé ces 40 livres pour financer une partie d'une autre dépense à partager entre lui et le propriétaire). On voit donc que le bétail génère une circulation d'argent supérieure à ce qui pourrait apparaître à un observateur trop pressé.

Ces ventes d'animaux sont inégalement réparties sur l'ensemble de l'année. Ce sont les ventes de bovins qui en constituent l'essentiel (80%) et

16. ANTOINE, 1994.

17. *Id.*, 1998. Le Châtelier est situé sur la paroisse de Vaiges, actuel dép. de la Mayenne, à 20 km à l'est de Laval.

18. Tout ceci est partagé, en nature ou en valeur, entre le propriétaire et le métayer.

c'est donc au moment où elles ont lieu que les métayers voient passer le plus d'argent entre leurs mains. Les bœufs sont vendus de mars à juin et parfois aussi en septembre ; les bouvards essentiellement à l'automne ; les vaches en hiver et au printemps. Les veaux sont vendus (ou plutôt échangés car les métayers choisissent ceux qu'ils veulent élever) en fin d'hiver et au printemps, mais cela ne met pas en jeu de fortes sommes. Si l'on fait le bilan des ventes de bovins (vaches et surtout bœufs et bouvards qui sont le principal produit des métairies), les transactions sont absentes en novembre et décembre alors que durant le printemps (de mars à juin) s'enregistrent les plus grosses manipulations d'argent.

On observe donc que quelle que soit l'échelle à la quelle on aborde la question, les activités d'élevage génèrent des mouvements d'argent. Elles génèrent aussi des mouvements des bêtes et des hommes qui les accompagnent.

Les mouvements des bêtes

Les mouvements des bêtes sont relativement bien connus à l'échelle du territoire national¹⁹. Aux deux derniers siècles de l'Ancien Régime un important trafic s'organise autour et à partir d'un pôle de dispersion, le Massif central qui fournit des jeunes, et d'un point de rassemblement, la Normandie qui donne aux animaux leur dernière couche de graisse avant qu'ils ne gagnent les marchés parisiens. Les montagnes d'Auvergne constituent le centre d'un réseau d'échanges à trois niveaux: vers les foires régionales de Saint-Flour, Brioude et Bort; vers les provinces périphériques: Rouergue, Limousin, Marche, Berry, Bourbonnais, Forez, Gévaudan, etc.; vers la couronne des villes consommatrices de viande et enfin vers Paris par l'intermédiaire du Berry, du Poitou, du Bourbonnais, de la Normandie²⁰. Les montagnes peuplées de vaches laitières fonctionnent comme des régions naisseuses qui irriguent une grande partie du Royaume. Les bestiaux échappent aux marchands d'Auvergne dès la première vente, mais en contrepartie, ce commerce alimente de nombreux intermédiaires et stimule les marchés de la périphérie. On peut l'observer à partir de la Combraille. En 1751, le subdélégué décrit les activités des marchands de bétail de Montaigu: les bovins viennent du Limousin ou de Bourgogne et partent vers les foires du Bourbonnais, les moutons tirés du Berry et la Marche gagnent la Bourgogne et le Bourbonnais, les cochons de la Marche sont envoyés en Auvergne. À cela s'ajoute

« un second commerce de bestiaux par les propriétaires, fermiers et métayers qui nourrissent tous les ans une certaine quantité de jeunesses dont ils retirent quelques profits et même fermiers et métayers achètent et revendent quelques paires de bœufs dans les foires et marchés des environs, font des

19. ANTOINE, 2003.

20. MORINEAU, 1984.

troques, vendent aux bouchers les veaux, engraisent quelques bœufs et vaches qui sont sur le retour »²¹.

Le Limousin envoie aussi vers Paris une partie de sa production ; des animaux auvergnats y transitent mais sans vraiment stimuler l'élevage local : « Les veaux sont trop petits pour suivre ceux d'Auvergne qui passent vers le Poitou : ils sont consommés sur place »²². En revanche, les animaux auvergnats, non seulement transitent par le Poitou, mais ils y font souche : ce sont les bœufs « bourrets »²³. On les retrouve parfois aussi dans l'Anjou et le Maine mêlés à d'autres animaux issus du Poitou. Tous gagnent la Normandie où ils achèveront leur engraissement. Les animaux bretons subissent le même tropisme. Deux routes de la viande sillonnent la Bretagne dès la fin du XVII^e siècle : l'une amène les bestiaux poitevins qui ont commencé leur engraissement dans les prairies d'embouche du sud de la Loire, l'autre, à partir du Finistère, longe la côte nord de la péninsule²⁴.

D'autres trafics de bovins pourraient certainement être reconstitués, qui, à partir des Alpes atteindraient l'Italie ou le Languedoc. D'autres animaux tels les moutons qui approvisionnent le marché parisien alimentent aussi très vraisemblablement des réseaux de même nature. La « mulasse » d'Aunis et de Saintonge se retrouve sur les marchés et foires de Fontenay-le-Comte. Ces animaux, nés dans le Poitou, sont vendus en Rouergue et en Auvergne où ils sont élevés et dressés ; ils passent ensuite en Espagne par l'intermédiaire des foires du Languedoc. Et il y a aussi les routes des moutons ou des mulets, celles du beurre...

Mais ce sont surtout les mouvements du bétail à l'échelle régionale ou micro-régionale qui permettent le mieux de découvrir des spécialisations régionales. On observe en effet localement des achats ou des ventes ciblés sur telle ou telle catégorie d'animaux, des jeunes, des femelles, des mâles, etc. C'est ainsi que, pour le Bas-Maine, il a été possible de faire apparaître plusieurs types de spécialisation qui semblent liées à des conditions locales mais aussi à des statuts économiques différents des agriculteurs. On les voit apparaître dans les comptabilités agricoles : vente systématique d'animaux jeunes, porcs et veaux, achat de bêtes adultes, conservation ou non des animaux âgés... Ces exemples richement documentés que fournissent les comptabilités permettent ensuite de donner du sens à des informations contenues dans les inventaires après-décès. Par contre, pour en donner une vision statistique, il faudrait avoir des sources sur la fréquentation des foires et surtout des marchés. On les trouve de temps à autre dans les réponses des subdélégués aux réponses des intendants sur l'économie locale.

Plus que les céréales (dont une part au moins peut être auto-consommée) le bétail est intégré dans des circuits d'échange. Les orientations que

21. PERRONIN, 1984.

22. LEMAÎTRE, 1978.

23. BOSSIS, 1980.

24. MEYER, 1985, p. 453 et suiv., et carte p. 454.

prennent les différentes exploitations en matière d'élevage sont donc essentielles pour comprendre les mécanismes de l'économie rurale ancienne. L'analyse de leurs options en matière d'élevage permet de définir différents niveaux de spécialisation des exploitations rurales.

La spécialisation dans les économies anciennes

La notion de spécialisation

Les deux termes de spécialisation et de polyculture semblent *a priori* antithétiques, au moins dans les économies contemporaines. Il n'en va pas exactement de même dans les économies rurales anciennes qui incluent l'une et l'autre dans des proportions variées. Le principe de base de l'exploitation agricole ancienne est de nourrir l'agriculteur et sa famille, d'où un certain nombre de productions inévitables, au premier rang desquelles les céréales. Mais au-delà, les choix sont multiples, imposés par le milieu, le marché, la taille de l'exploitation, le matériel utilisé, les formes de contrats agraires, etc.

Cette question de la spécialisation agricole des économies anciennes touche à plusieurs questions théoriques relatives à l'économie paysanne et, en premier lieu, à celle de l'opposition entre petite et grande culture. Cette opposition nous a été léguée par les physiocrates et elle a été ensuite largement utilisée par les historiens ; les uns et les autres se sont toujours montrés très critiques vis-à-vis des régions dites de petite culture, régions de polyculture rapidement caractérisée de vivrière, ramenées au rang de régions autarciques peu capables d'innovation. Elle rejoint aussi la question de la pénétration de l'argent dans les campagnes: la spécialisation s'accompagne nécessairement de la vente et entraîne la circulation de l'argent. Le fait est important même s'il porte sur des sommes modestes car il fait le lien entre le marché et la production paysanne. Enfin, plus largement, cette question de la spécialisation se rattache à celle de la nature de l'économie paysanne –fonctionne-t-elle sur des critères différents de l'économie générale?– et à celle de la pensée économique des paysans –développent-ils des logiques spécifiques inacceptables pour les autres agents économiques?– car la spécialisation agricole ne peut se développer sans être au préalable pensée et souhaitée par les agriculteurs.

Le premier niveau de cette spécialisation est facile à appréhender: on pourra identifier facilement les régions de céréaliculture, celles de viticulture ou bien celles qui produisent –au XIX^e siècle surtout– des plantes industrielles ou de l'herbe pour nourrir des animaux. Mais l'élevage est une des activités essentielles permettant de faire le lien entre polyculture vivrière et spécialisation.

La spécialisation régionale des types d'élevage

En ce qui concerne l'élevage, une première appréciation de la spécialisation peut être donnée en étudiant la répartition spatiale des différents

animaux. L'enquête de l'an III, publiée et commentée par Octave Festy en 1946, donne une idée assez précise de la répartition des animaux, au moins pour la fin de l'Ancien Régime²⁵. Les chiffres, traduits en tonnes de viande par district, ont servi de base aux cartes réalisées dans l'*Atlas de la Révolution française*²⁶.

Ces cartes répondent à une partie des questions que l'on peut se poser (quelles sont les principales régions d'élevage ? où trouve-t-on principalement des bœufs, des porcs, des chevaux, etc. ?), mais elles ne permettent pas de relativiser la part régionale des différents animaux – compte tenu de la manière dont elles ont été élaborées, ce sont de loin les bovins qui pèsent le plus lourd dans ces statistiques –, ni de faire apparaître des « systèmes d'élevage » reposant l'association de tels ou tels animaux. Le cheptel recensé se compose de 59,68% d'ovins, 22,15% de bovins, 7,53% de porcins, 5,32% d'équidés, 3,50% de caprins, 1,77% d'ânes et de mulets²⁷. Géographiquement, les porcs sont nombreux de l'Aquitaine à la Bretagne et aussi dans l'Est de la France, les chèvres dans la zone méditerranéenne et dans les Alpes du Sud, les mulets et les ânes dans le Midi et le Sud-Est, les ovins dans le Bassin parisien (associés à la culture des céréales), dans l'Aquitaine, le Limousin, la Saintonge et le Poitou (associé aux bovins) et dans le Languedoc (élevage transhumant)²⁸. En ce qui concerne le gros bétail, c'est sans surprise que l'on constate que le Nord est la zone de prédilection du cheval et que les bovins sont rares dans la région méditerranéenne. L'étude un peu plus précise de la localisation des différents types de bovins montre que, sur un fond assez uniforme de vaches et de veaux, se greffent certaines spécialisations telles celle des bœufs de la Normandie, du Maine et du Poitou ou celle des vaches laitières des Alpes du Nord et du Massif central.

Pour obtenir une idée plus précise des spécialisations régionales il est nécessaire de travailler sur la composition du cheptel par exploitation et sur la conduite des troupeaux. Les comptabilités, là où elles existent, permettent d'analyser comment se fait le remplacement des animaux sur l'exploitation en fonction de la fréquence et de la nature des achats et des ventes ; les évaluations du cheptel par exploitations permettent de faire apparaître des types de troupeau qui correspondent à des types de spécialisation.

Un premier exemple peut être pris en Bretagne où l'on sait que le cheptel se compose en grande partie de petites vaches très utiles qui fournissent à la fois le travail et le beurre qui est largement exporté. Les cheptels que l'on

25. On sait que les choses étaient différentes auparavant dans certains cas : les ovins se généralisent au XVIII^e siècle dans le Bassin parisien : MORICEAU, 1994, p. 400.

26. BÉAUR, MINARD et LACLAU, 1997.

27. Ces pourcentages ont été calculés à partir du nombre d'animaux recensés dans l'enquête de l'an III.

28. Les données sont très incomplètes dans l'enquête de l'an III, mais les études régionales faites pour le XVIII^e siècle permettent d'affirmer que le porc est l'animal de l'Ouest atlantique.

trouve dans les inventaires après-décès confirment cette domination des vaches mais laissent apparaître des réalités nuancées. Un « tenuyer » de Brandivy a, en 1781, deux bœufs, trois vaches, une génisse, un taureau, un veau, une chèvre et trois poules; son voisin, tenuyer comme lui et décédé la même année, possédait deux bœufs, une jument, quatre vaches, deux génisses, un taureau, trois chèvres et un chevreau, environ quarante moutons²⁹. Un autre tenuyer, plus riche, celui de Poulfang dans la paroisse de Grand-Champ avait une paire de bœufs, un cheval, six vaches, quatre génisses, trois taureaux, une chèvre et deux porcs. Plus riche encore, un des métayers du domaine (La Granville en Brandivy) disposait de deux bœufs, d'une jument, de deux cochons, de huit vaches, de six génisses, d'une chèvre et de quelques volailles.

On observe avec ces exemples qu'à côté de cheptels médiocres qui sont effectivement composés essentiellement de petites vaches à tout faire, existe un autre modèle d'élevage dans lequel les mâles, taureaux ou bœufs, tiennent une place importante. Et à côté de cela, on peut faire apparaître une multitude de minuscules cheptels, ceux de journaliers ou d'artisans: Jean Brian tisserand à Grand-Champ a une vache et six ruches à miel; Pierre Boterel, qui dispose d'un hectare de terres labourables situées dans les landes de Plaudren, nourrit une vache et une génisse. Ici, la vache du pauvre nourrie sur des landes qui ne sont pas encore afféagées, est une réalité. On observe donc dans un premier temps, que la composition des cheptels permet de différencier trois niveaux économiques différents: ceux qui ne disposent que d'une bête et qui ne sont même pas des agriculteurs, ceux qui ne disposent que de quelques vaches et ceux qui élèvent des animaux mâles.

Avec les troupeaux du Maine, du Poitou ou de Gâtine, c'est un tout autre niveau d'élevage que l'on atteint. En Poitou, les métairies font de 15 à 60 ha; les plus grandes, celles que Philippe Bossis appelle les « métairies ordinaires », comptent de six à douze bœufs, les petites en ont une ou deux paires. Les bœufs que l'on trouve sur ces exploitations sont d'âge varié; ils n'y sont pas engraisés mais dressés au labour³⁰. Ils sont définitivement vendus et quittent le pays vers sept ou huit ans. Mais entre temps, ils sont passés sur plusieurs exploitations car les métayers ont coutume d'échanger leurs animaux lors des foires pour y faire quelque profit. Dans les métairies du Poitou, il y a aussi de jeunes bovins: les veaux, les « noges » et les taureaux. Les vaches *suitées* sont moins importantes que les bœufs: six sur les plus grandes métairies, deux ou trois sur les autres³¹. Les bêtes chevalines sont rares sur ces exploitations: un cheval et une jument ou « cavale » tout au plus. Le petit bétail est représenté par des brebis: douze à quarante-

29. *Tenuyer*: terme désignant, en basse Bretagne, un exploitant en domaine congéable.

30. BOSSIS, 1972.

31. Vache *suitée* ou bien « une vache et sa suite »: vache accompagnée d'un veau de l'année. Les mêmes termes s'appliquent aux brebis.

cinq têtes. L'élevage porcin n'est pas très important: une métairie sur quatre seulement élève un cochon. Au total, les bêtes à cornes représentent 90% de la valeur du total et les bœufs «liés» (en paire) 60% à eux seuls. Les borderies et closeries ont un cheptel bien moindre: pas de bœufs, quatre à six vaches et quelques veaux, deux ou trois brebis et leur «suite», soit un cheptel qui, en valeur, représente à peine le quart de celui du métayer. Tous ces animaux sont aux mains des seuls agriculteurs: «Du côté des journaliers, une légende persiste qui doit être détruite, celle de la vache ou de la bête à laine du pauvre. Dans ce pays l'homme de journées n'a pas d'animaux»³². Il s'agit donc d'un élevage au moins partiellement spécialisé qui livre au marché des bêtes à charrue partiellement engraisées.

On pourrait prendre quantité d'autres exemples d'élevage spécialisé, que ce soit le modèle «parisien», moutons et céréales, ou le modèle normand bien connu à travers les comptabilités de Pierre Prout étudiées par Bernard Garnier ou celles de Michel Londe par Jean-Marie Vallez³³.

La mise en évidence de divers types d'élevage

La composition des cheptels permet de mettre en évidence des types d'élevage liés à des modes de gestion des animaux. La Mayenne constitue, en 1819 comme au XVIII^e siècle, une région d'élevage bovin intermédiaire entre un pays naisseur et un pays d'embouche. Les bêtes naissent sur les exploitations, y vivent un certain nombre d'années puis sont vendues ensuite aux marchands de la région parisienne ou aux herbagers de Normandie. Plusieurs spécialisations coexistent à l'intérieur de ce cadre.

Le modèle dominant est représenté sur les grandes exploitations (20 à 40 ha) tenues par ceux que l'on appelle invariablement les métayers au XVIII^e siècle et de plus en plus souvent les fermiers dans les premières années du XIX^e siècle. Sur ces exploitations, le troupeau se compose essentiellement de mâles (taureaux, bouvards et bœufs), de quelques vaches et de jeunes, les «élèves», veaux de lait ou veaux d'un an. Les vaches (4 en moyenne) donnent chacune un veau chaque année; elles ne sont vendues que lorsqu'elles atteignent un âge important (10, 12 voire 15 ans). Parmi les veaux qui naissent, les mâles sont tous conservés et une femelle l'est de temps à autre pour remplacer une vache «usée». Les taureaux sont utilisés une fois pour la reproduction (2 ans) et sont ensuite coupés pour devenir des bouvards puis des bœufs (une douzaine pour une belle exploitation). Les herbagers normands les achètent quand ils atteignent 6 à 8 ans, «âge auquel ils graissent le mieux»: l'exploitant doit donc nourrir pendant 4 ou 6 ans les mâles adultes en attendant que les marchands les demandent. Pendant cette période, ils sont employés aux labours et aux charrois, mais ils sont aussi fréquemment échangés: «l'usage est que les fermiers changent

32. BOSSIS, 1972, p. 130.

33. VALLEZ, 1997.

leurs bœufs chaque année» disent la plupart des maires en 1819. Au printemps, le métayer qui dispose de 6 couples de bœufs et de bouvards de 3, 4, 5, 6, 7, 8 ans vend deux couples (celui de 4 ans et celui de 5 ans par exemple), qu'il remplace par deux couples plus jeunes (2 et 3 ans par exemple): il retarde ainsi l'échéance à laquelle il livrera ces animaux aux herbagers normands, mais il réalise immédiatement un bénéfice, les bêtes plus âgées valant toujours plus cher que les plus jeunes.

Sur ce modèle spéculatif principal se greffent des options secondaires. Une première consiste à avoir un troupeau de vaches laitières et à se débarrasser au plus vite des veaux qui naissent pour profiter du lait. C'est la situation que l'on observe à Laval et que l'on retrouve à Lassay et à Château-Gontier: les troupeaux sont presque exclusivement composés de vaches de tous âges destinées à fournir du lait aux habitants de la ville; les veaux sont éliminés au plus tôt, ne sont conservées que les génisses nécessaires au remplacement des vaches, vendues entre 10 et 12 ans. Ce type de spéculation se fait le plus souvent dans de petites exploitations, l'absence de bœufs ne rendant pas indispensables de vastes herbages.

Un troisième cas – faire beaucoup d'élèves et les vendre jeunes – peut être observé dans le sud-ouest du département, espace qui correspond à l'implantation importante de la race bretonne et à une modeste diffusion du progrès en matière de production fourragère. Il se caractérise par un nombre important de vaches de tous âges qui produisent des veaux dont une partie est vendue entre 15 jours et trois semaines, les autres, qu'ils soient mâles ou femelles, l'étant entre deux et quatre ans. Ceci correspond à l'activité de petits exploitants qui ne disposent pas de fourrages suffisants pour conserver des mâles adultes jusqu'à ce que les herbagers jugent raisonnable de les acheter et qui, par ailleurs ne pratiquent pas de spécialisation, conservant indifféremment mâles ou femelles. Ils vivent donc d'un profit moindre mais plus rapidement obtenu, choisissant de multiplier le nombre des élèves mais de les nourrir moins longtemps.

Ainsi, la composition des cheptels permet d'en déterminer l'utilisation. Les pays naisseurs ont des femelles, les pays de travail ont des bœufs ou des chevaux. Lorsque l'élevage est de type « sauvage », ou ne vise qu'à obtenir la force de travail des animaux, il se compose indifféremment de mâles et de femelles; dès lors que la région se spécialise le ratio mâles/femelles est déséquilibré par les choix que fait l'éleveur de conserver tels ou tels de ses animaux. La fréquence de ces cheptels volontairement déséquilibrés témoigne de l'importance de l'élevage spéculatif.

Au-delà des spécialisations régionales qui sont relativement connues, il existe donc bel et bien, à l'intérieur d'une même région (et *a fortiori* à l'échelle de la France entière), des pratiques que l'on peut regarder comme des stratégies différentes de la part des agriculteurs. Le type d'élevage pratiqué dépend largement du niveau économique des agriculteurs. Sur une même région, on rencontre presque toujours, dans des proportions

variables, l'élevage des pauvres –vaches ou chèvres– et celui des agriculteurs aisés qui ont des animaux, non seulement pour les faire travailler, mais pour les vendre et en tirer des profits. Les premiers ont des animaux de piètre qualité, les autres ont de beaux bestiaux.

Cet élevage des pauvres, celui des vaches ou des chèvres nourries sur les biens communaux ou sur les jachères dans les régions de pratiques collectives, s'apparente effectivement à une vraie activité de subsistance et il est très peu commercialisé. Bien qu'il soit vraisemblablement présent partout, il est loin de caractériser également toutes les régions du Royaume, et compte tenu de ses caractères spécifiques –fournir peu d'engrais, peu de travail, peu de profits monétaires– il est assez difficile à repérer. Il est cependant en grande partie responsable de cette répartition relativement homogène des vaches sur tout le territoire que l'on observait en étudiant l'enquête de l'an III.

Cet élevage des pauvres correspond à des pratiques qui, bien que simples, peuvent s'apparenter à des stratégies d'élevage et donc à des formes de spécialisation. La vente de veaux très jeunes peut indiquer la volonté de profiter du lait soit pour la consommation de la famille, soit pour la fabrication de beurre (Bretagne) ou de fromage (certaines montagnes) destiné au marché. Le fait de ne pas garder de veaux sur l'exploitation indique que l'agriculteur ne compte pas sur lui-même pour renouveler son cheptel et qu'il n'a pas le temps d'attendre que le veau soit apte à lui donner du lait. Il achètera alors une génisse plutôt que d'élever un veau. Ne pas avoir de reproducteur (taureau) sur l'exploitation montre que l'on ne peut nourrir un animal qui ne serait destiné qu'à la reproduction et, accessoirement, que ce n'est pas en lui que l'on croit pour transmettre aux bovins à naître les caractères que l'on souhaite obtenir. Enfin, conserver une truie pendant l'hiver est un signe d'aisance. Les plus pauvres ne font pas la reproduction eux-mêmes mais achètent au printemps de petits porcelets pour les nourrir durant l'été et l'automne et les manger à partir du début de l'hiver.



L'élevage apparaît un poste d'observation privilégié pour montrer que l'économie rurale d'Ancien Régime n'est ni fermée ni immobile : l'argent circule ainsi que les bêtes. Les agriculteurs sont donc à même de faire des choix économiques en ce domaine, choix en partie dépendants de leur niveau de richesse. On a pu mettre en évidence l'existence d'un élevage des pauvres – sans doute largement répandu sur le territoire – et observer que, même à l'intérieur de ce cadre, il existe des comportements différents. Mais dès que l'on arrive à des cheptels un peu plus importants et à des agriculteurs un peu plus aisés, on peut réellement parler de spécialisation car ce

sont des stratégies de profit que l'on voit apparaître même si la part vivrière de leur production est importante. La spécialisation ne peut avoir le même sens dans les économies contemporaines et dans les économies anciennes. Dans ces dernières, il reste toujours une part incompressible de la production (céréalière ou assimilée) qui est consacrée à l'alimentation humaine. Sur cette base, se construisent des spécialisations que la gestion du bétail permet de mettre en lumière.

BIBLIOGRAPHIE

ABAD, Reynald, *Le Grand marché: l'approvisionnement alimentaire de Paris sous l'Ancien Régime*, Paris, Fayard, 2002, 1030 p.

ANTOINE, Annie, *Fiefs et villages du Bas-Maine au XVIII^e siècle*, Mayenne, Éditions Régionales de l'Ouest, 1994, 539 p.;

—, *Les Comptes ordinaires de Pierre Duchemin du Tertre, marchand de toile et seigneur dans la première moitié du XVIII^e siècle*, Mayenne, Société d'Archéologie et d'Histoire de la Mayenne, 1998, 248 p.;

—, « L'élevage en France, XVII^e-XVIII^e siècles », in *La Terre et les paysans. Productions et exploitations agricoles aux XVII^e-XVIII^e siècles en France et en Angleterre*, Paris, Association des Historiens Modernistes des Universités, bulletin n°24, Presses de l'université Paris-Sorbonne, 2000, p. 7-60;

—, « La circulation de l'argent en pays de métayage », in Philippe MINARD et Denis WORONOFF, dir., *L'Argent des campagnes. Échanges, monnaie, crédit dans la France rurale d'Ancien Régime*, Paris, Comité pour l'Histoire Économique et Financière de la France, 2003, p. 9-40.

BÉAUR, Gérard, MINARD, Philippe et LACLAU, Alexandra, *Atlas de la Révolution française*. 10: *Économie*, Paris, EHESS, 1997, 125 p.

BONNIN, Bernard, « L'élevage dans les hautes terres dauphinoises aux XVII^e et XVIII^e siècles », in *L'Élevage et la vie pastorale dans les montagnes de l'Europe au Moyen Âge et à l'époque moderne. Actes du colloque international*, Clermont-Ferrand, Institut d'Études du Massif Central, 1984, p. 263-282.

BOSSIS, Philippe, « Le milieu paysan aux confins de l'Anjou, du Poitou et de la Bretagne (1771-1789) », *Études Rurales*, 47, juillet-septembre 1972, p. 122-147;

—, « La foire aux bestiaux en Vendée au XVIII^e siècle. Une restructuration du monde rural », *Études Rurales*, 78-80, 1980, p. 143-150.

CANTILLON, Richard, *Essai sur la nature du commerce en général, traduit de l'anglais*, Londres, Fletcher Gyles, 1755, 436 p.

CHAIX Louis, et MÉNIEL Patrice, *Archéozoologie. Les animaux et l'archéologie*, Paris, Errance, 2001, 239 p.

DELHOUME, Jean-Pierre, « L'élevage bovin en Limousin au XVIII^e siècle. Des bœufs gras pour Paris », *Histoire et Sociétés Rurales*, 22, 2^e semestre 2004, p. 65-102.

FOLLAIN, Antoine et PLEINCHÈNE, Katia, « Les communaux du comté de Beaufort-en-Vallée (Anjou) du XV^e au XIX^e siècle », *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, 2001, t. 108, n° 1.

GARNIER, Bernard, « Viande et bêtes. Variations saisonnières de l'approvisionnement de Paris aux XVIII^e et XIX^e siècles », in *La Vie, la mort, la foi. Mélanges offerts à Pierre Chaunu*, Paris, PUF, 1993, p. 147-170.

GRANDCOING, Philippe, « Comment naît une race ? La race bovine limousine dans la première moitié du XIX^e siècle », *Histoire et Sociétés Rurales*, 20, 2^e semestre 2003, p. 121-146.

GUINARD Claude et MAZZOLI-GUINARD Christine, dir., *Élevage d'hier, élevage d'aujourd'hui. Mélanges d'éthnozootéchnie offerts à Bernard Denis*, Rennes, PUR, 2004, 445 p.

LEMAÎTRE, Nicole, *Un Horizon bloqué. Ussel et la montagne limousine aux XVII^e et XVIII^e siècles*, Ussel, Musée du Pays d'Ussel, 1978, 240 p.

MEYER, Jean, *La Noblesse bretonne au XVIII^e siècle*, Paris, Imprimerie Nationale, 1966, 1 293 p. ; rééd., Paris, EHESS, 1985.

MORICEAU, Jean-Marc, *Les Fermiers de l'Île-de-France. L'ascension d'un patronat agricole (XV^e-XVIII^e siècle)*, Paris, Fayard, 1994, 1 071 p. ;

—, *Histoire et géographie de l'élevage français : XV^e-XVIII^e siècles*, Paris, Fayard, 2005, 477 p.

MORINEAU, Michel, « L'Auvergne et l'Atlantique », in *L'Élevage et la vie pastorale dans les montagnes de l'Europe au Moyen Âge et à l'époque moderne. Actes du colloque international*, Clermont-Ferrand, Institut d'Études du Massif Central, 1984, p. 377-414.

PERRONIN, Charles, « À partir des baux de métairies dans la région de Montaigut en Combraille au XVIII^e siècle », in *L'Élevage et la vie pastorale dans les montagnes de l'Europe au Moyen Âge et à l'époque moderne. Actes du colloque international*, Clermont-Ferrand, Institut d'Études du Massif Central, 1984, p. 367-376.

POITRINEAU, Abel, *La Vie rurale en Basse-Auvergne au XVIII^e siècle (1726-1789)*, Paris, PUF, 1965, 2 vol., 783 et 149 p.

VALLEZ, Jean-Marie, « Un marchand-herbager auvergnat à l'action : Michel Londe et ses bœufs de 1774 à 1805 », *Enquêtes Rurales*, 2, 1997, p. 37-62.